

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2017

PRESENTS :

CHRETIEN Patrice
FORTUNA Christine
CHEVAILLIOT Yannick
CHRETIEN Mathieu
DAVIN Alexandre
DE SA Karine
DEVILLE Yannick
MASCLAUX Valéry
REPEL Delphine

ABSENT : PREVOTEAU Denis

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

La fusion avec la CU du Grand Reims, a entraîné le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU). La Communauté Urbaine a voté ses taux 2017, ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Afin de rendre neutres les différentes variations pour le contribuable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

➤ Taxe d'habitation :	19,37 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,47 %
➤ Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	14,74 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité votent le budget primitif 2017 équilibré en dépenses et recettes:

- D'investissement (y compris les restes à réaliser) à : 69 624 €
- De fonctionnement à : 226 008 €

RAPPORT DE LA CLECT

Considérant le souhait des élus du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims que la création de la Communauté urbaine soit neutre d'un point de vue fiscal pour les ménages

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

✓ Information du SIEM sur sa participation aux travaux d'enfouissement des réseaux BT, rue du GI de Gaulle, du Paradis, 35^{ème} RI. (courrier également transmis à la CU).
L'enfouissement du réseau France Télécom restera à la charge de la commune.
A noter que le CU ne prendra en charge les travaux de voirie que dans le cadre d'une rénovation globale de la voirie

- ✓ Un état des lieux des voiries communales sera adressé à la CU
- ✓ Lucien THUBÉ est recruté comme agent communal à compter du 1^{er} avril 2017
- ✓ Une réflexion est demandée aux élus pour le prochain conseil sur les bâtiments de la mairie et leur évolution
- ✓ Le CM échange sur une éventuelle sente piétonne jusqu'à la gare.

La séance est levée à 23h15